



rédaction testament/succession

Par **ALLEA88**, le **09/09/2020** à **11:44**

Bonjour,

Mon mari et moi venons d'acquérir une maison.

Nous avons deux enfants, une fille de 12 ans et un garçon de 20 ans.

Malheureusement les relations avec notre garçon sont mauvaises et nous souhaiterions savoir quelle serait la meilleure solution à poser sur testament pour avantager notre fille en cas de succession sans léser le conjoint dernier survivant.

Dans ce contexte nous avons pensé à un testament qui prendrait en compte deux situations :

Le décès de l'un de nous deux

Le décès des deux

merci pour vos conseils.

Par **youris**, le **09/09/2020** à **13:38**

bonjour,

un testament conjonctif, c'est à dire signés par deux ou plusieurs personnes n'est pas valable.

chaque époux doit établir son testament.

chaque enfant doit recevoir sa réserve héréditaire, dans votre cas, 1/3 du patrimoine de chaque époux.

pour avantager votre fille, chaque parent peut établir un testament lui léguant sa quotité disponible en plus de sa réserve héréditaire.

je vous conseille de consulter un notaire et d'établir chacun un testament authentique difficilement contestable.

salutations